

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2024

N° 2024-021

L'an deux mil VINGT QUATRE, le QUINZE du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, 2^{ème} adjointe.

Date de Convocation :

05/03/2024

Date d'Affichage :

05/03/2024

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, David PETITON, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD

Absent excusé : Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoir : Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations, à savoir :

Coopérative Ecole Primaire	650 €
Coopérative Ecole Maternelle	650 €
Collège	200 €
Association RPI	200 €
Club Caprimont	300 €
Bibliothèque Intercommunale	300 €
Anciens Combattants	300 €
Sauvegarde de l'église	200 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Association Marakana	650 €
Association Cap d'Ailly	650 €

L'enveloppe totale prévue pour l'article des subventions est de 10 000 €.

L'article prévoit également l'octroi de subventions exceptionnelles, étudiées en cours d'année sur demande écrite.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la répartition des subventions communales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

